

PROCÈS-VERBAL
32^e réunion du Groupe de travail 1 du LDAC
Stocks de grands migrateurs (thons et thonidés) et leurs ORGP

Mardi, 17 octobre 2023 - 10h00-13h00
Martins EU Hotel Berlaymont – Bruxelles (Belgique)

Président : Michel Goujon
Vice-présidente : Antonia Leroy

1. Bienvenue du Président.

Le Président du GT1, Michel Goujon, ouvre la séance en remerciant les membres et les observateurs du Groupe de travail 1, et notamment les représentants de la CE, de la DG MARE et des États membres pour leur présence et leur participation à cette réunion. Il insiste sur le fait que cette réunion n'est pas une réunion hybride mais présentielle, et que seuls quelques experts invités, représentants des États membres et membres du LDAC ayant justifié leur absence (pour des raisons médicales ou d'intempéries) ont été autorisés à suivre la réunion en ligne, avec les limites de visualisation et de langue que cela suppose.

La liste des participants, membres et observateurs, se trouve à l'Annexe I.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du GT1 - 21 mars 2023.

Le procès-verbal révisé de la précédente réunion du GT1 est approuvé sans commentaires ni modifications.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Le Président du GT1 présente le contenu de l'agenda, et en introduit chaque item. La présentation est disponible ici : [https://ldac.eu/en/meetings/archive/working-group-1-highly-migratory-tuna-and-tuna-like-stocks-and-its-rfmos-17-10-2023#:~:text=Presentation%20for%20the%20meeting%20\(M.Goujon\)](https://ldac.eu/en/meetings/archive/working-group-1-highly-migratory-tuna-and-tuna-like-stocks-and-its-rfmos-17-10-2023#:~:text=Presentation%20for%20the%20meeting%20(M.Goujon))

Le Président du GT1 explique que le point concernant l'ICCAT/CICTA ne sera spécifiquement traité que dans le cadre d'un Groupe de réflexion qui aura lieu l'après-midi, avec pour but de faire avancer la rédaction de l'avis. Il souligne aussi que l'ordre des items concernant les diverses ORGP thonières, dont la DG MARE doit présenter les états des lieux respectifs, sera modifié en fonction de la disponibilité des représentants de la Direction, certains étant présents en personne et d'autres en ligne.



DÉCISION : Ces éléments ayant été éclaircis, les membres approuvent l'agenda avec les modifications au niveau de l'ordre des items, tel que présentées, et sans ajout supplémentaire.

4. CTOI – Commission pour les thons de l'Océan Indien.

4.1. Rapport de la DG MARE sur les conclusions de la 28^e session annuelle de la CTOI (Île Maurice, 8-12 mai 2023) et du 5^e GT sur les DCP (virtuel, 4-6 octobre 2023).

La représentante de la CE et négociatrice pour l'UE auprès de la CTOI, Mme. Laura Marot, commence son intervention en déclarant que la dernière réunion annuelle de la CTOI a été plutôt constructive et plus calme que celle du mois de mai.

Quatre propositions principales émanant de l'UE ont été mises sur la table, concernant les questions suivantes :

- Mesures de gestion et de conservation (en anglais, CMM) pour les stocks de thonidés tropicaux.
- Gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP).
- Inspection de l'organe de la CTOI.
- Amélioration du fonctionnement du Comité de conformité.

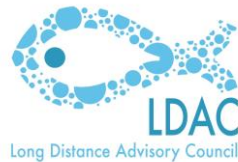
Dans l'ensemble, 20 propositions ont été présentées et discutées, dont 9 CMM adoptées (8 résolutions contraignantes et 1 recommandation non contraignante). Une nouvelle procédure relative au fonctionnement du Comité de conformité a également été soumise.

En guise de réflexion générale, Mme. Marot dit qu'il est difficile de comprendre pourquoi la plupart des décisions relatives aux CMM doivent être votées et qu'il semble de plus en plus ardu de parvenir à un consensus.

Résumé des mesures de gestion et de conservation relatives aux thons tropicaux.

- Établir un TAC et des limites de capture pour toutes les CPC qui pêchent le thon obèse.
- Fixer un TAC pour le thon albacore.
- L'UE a, une fois encore, fait le plus gros effort en termes de conservation, avec la plus forte réduction et représentant 18,7 % des captures totales.
- Une fermeture volontaire a été établie et la possibilité de la rendre obligatoire à compter de 2025 envisagée.

Au sujet de l'albacore (YFT), beaucoup de pays ont posé des objections à une mesure plus stricte, l'UE a réduit substantiellement son niveau de captures au cours des 5 dernières années mais ces efforts de réduction ont été mitigés par l'accroissement unilatéral observé pour d'autres CPC, de sorte que l'effet sur l'ensemble des captures s'est avéré négligeable. Le problème est que de nombreux pays riverains de la CTOI souhaitent accroître leurs limites de captures, mais ne proposent aucune solution et ne prennent



aucun engagement ; il est donc difficile d'imaginer comment renverser la tendance dans un avenir proche.

DCP

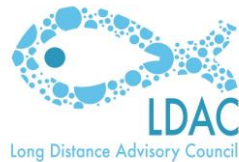
Une proposition ambitieuse de l'UE consistait à remplacer la Résolution 23-02 existante mais le processus, une fois de plus, était très compliqué et il n'a finalement pas été possible de parvenir à un accord. Une proposition de modification des termes de référence pour le Groupe de travail sur les DCP a été adoptée.

Autres résolutions adoptées

- Deux résolutions sur les captures accessoires : une amendée sur les cétacés et l'autre sur les oiseaux marins et concernant les palangriers.
- La proposition de l'UE visant à améliorer le processus de conformité de la CTOI a finalement été adoptée. L'UE va essayer une nouvelle formule l'année prochaine, qui devrait permettre de s'axer sur le suivi de la conformité plutôt que sur la question de la conformité elle-même.
- Adoption de normes pour la surveillance électronique : il s'agit d'une étape importante car la CTOI est la première ORGP à adopter de telles normes. C'est également une excellente nouvelle car la couverture minimum des observateurs n'est pas respectée, avec seulement 5 % pour tous les navires (senne coulissante, palangre, etc.). L'on espère qu'avec le système de surveillance électronique (EMS) cette couverture pourra augmenter progressivement et se rapprocher du chiffre posé par l'avis du Comité scientifique, qui recommandait un objectif de 20 %.
- Une autre bonne nouvelle a été l'adoption de la décision de créer un nouveau groupe de travail CTOI sur les questions socioéconomiques. Une meilleure compréhension des impacts économiques contribuera à enrichir les futures discussions au sujet des questions d'allocation, sur la base d'arguments plus objectifs et plus factuels. La première réunion de ce groupe devrait avoir lieu début 2024.

Propositions de l'UE rejetées :

- La CTOI n'a pas accepté la proposition de l'UE sur les embarquements et les inspections, car la Chine l'a bloquée, avançant qu'elle n'est pas partie à l'accord MRPE (ou PMSA pour les sigles en anglais), relatif aux mesures du ressort de l'état du port, de la FAO. L'UE a proposé une exemption temporaire à la Chine jusqu'à amendement par la CTOI mais les autres CPC ont refusé.
- Contre le désir de l'UE, une extension a été accordée au projet pilote de l'Indonésie sur les transbordements en mer. L'UE estime que cette exemption accordée à l'Indonésie, permettant des transbordements en mer sans contrôle et sans inspection, ne se justifie pas.



Quant à l'avenir, il est un peu tôt pour aborder les priorités de l'UE pour 2024. Il faudra attendre la rencontre du Comité scientifique de décembre pour obtenir un avis sur la fermeture aux DCP.

4.2. Questions et commentaires des membres du LDAC

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) et M. Anertz Muniategui (ANABAC) font part de leurs doutes quant à l'efficacité du GT chargé des DCP, qui devrait se fonder sur la science puisqu'il est rattaché au Comité scientifique. Cela dit, son contenu a été assez politique, avec de nombreuses opinions biaisées et une participation sommaire de l'UE, aucun scientifique de la DG MARE n'étant présent.

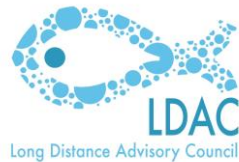
M. Julio Morón (OPAGAC) est d'accord avec Michel et Anertz sur la nature politique de la rencontre, et il demande à la CTOI de garantir la qualité et la solidité des propositions présentées pour éviter toute perte de crédibilité sur l'ensemble du processus. Une solide campagne soutenue par certains états riverains de la CTOI a été mise en place contre la flottille communautaire de pêche à la senne coulissante, encouragée par une organisation qui est également membre du LDAC, IPLNF.

À son avis, le biais politique du GT sur les DCP n'a pas aidé à la tenue d'un débat crédible et cette dynamique doit cesser, d'autant plus que plus de la moitié du total des prises de thons tropicaux dans l'Océan Indien, qui ne sont pas attribuées à la flotte de pêche à la senne coulissante de l'UE, présente de sévères lacunes d'information ; et en dépit de cela, toutes les mesures de gestion et de conservation semblent ne s'adresser qu'aux senneurs coulissants et aux DCP.

Michel Goujon (ORTHONGEL) ajoute que c'est la première fois qu'une présentation sur les DCP est faite par une personne qui n'est pas scientifique. Il rappelle que les années précédentes, le Groupe de travail chargé des DCP était présidé conjointement par l'UE et le Secrétariat de la CTOI et que les choses avaient bien marché. Il espère qu'il en ira de même en décembre.

Raúl García (WWF) invite à réfléchir sur les récents dysfonctionnements du Comité scientifique de la CTOI et indique qu'il y a eu des problèmes issus de plusieurs parties contractantes de la CTOI à l'heure de fournir les données requises. Il plaide en faveur d'une mitigation de toute influence politique au sein des Comités scientifiques, ce qui n'est pas une chose nouvelle au sein des ORGP. Enfin, il regrette que la proposition de l'UE sur les DCP ait été rejetée ; il pense que l'UE devrait améliorer son dialogue et sa pédagogie avec les états riverains avec lesquels elle collabore à travers ses divers projets et APPD.

Les représentants d'ANABAC, OPAGAC, ORTHONGEL et WWF indiquent clairement à la CE qu'IPLNF ne devrait pas être considérée comme une ONG, car il s'agit d'une organisation qui a de clairs intérêts économiques associés aux flottilles canneuses dans des pays tiers non communautaires. Ils demandent aussi à la Commission de veiller à ce que les scientifiques de



l'UE participent aux futures réunions du GT sur les DCP, de manière présentielle, et à limiter le temps d'intervention des représentants des organisations qui ne sont pas objectives.

M. Julien Daudu (EJF) effectue une réflexion sur les transbordements. EJF a identifié de nouveaux senneurs indonésiens qui pêchent sans l'autorisation de leur état de pavillon ou ne figurent pas au registre des navires de la CTOI, et pratiquent des transbordements. Il demande à ce qu'ils soient mis sur la liste INN.

Il insiste aussi sur la réponse des autorités chinoises par rapport aux difficultés liées au travail forcé et au refus de la Chine de soutenir les CMM sur les requins et les observateurs à bord. Une circulaire de la CTOI a été récemment passée, sur l'information des cas avérés de travail forcé à bord de navires battant le pavillon chinois.

Alexandre Rodríguez (Secrétaire exécutif) félicite l'UE pour avoir finalement réussi à constituer un Groupe de travail sur les questions socioéconomiques. Il rappelle que c'est l'aboutissement d'un long processus et que le LDAC avait envoyé une lettre à la DG MARE en 2018, demandant la création d'un tel groupe à la CTOI, lettre disponible sur ce lien :

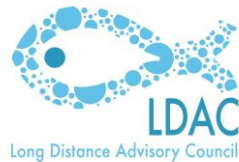
[https://ldac.eu/images/documents/publications/LDAC Recommendation on ToR for IOTC WG on SocioEconomics and Labour aspects of fisheries.pdf](https://ldac.eu/images/documents/publications/LDAC_Recommendation_on_ToR_for_IOTC_WG_on_SocioEconomics_and_Labour_aspects_of_fisheries.pdf)

Il pose des questions concernant les termes de référence du groupe et sa future composition, son mandat, les questions couvertes et si les parties prenantes seront invitées à y prendre part.

La représentante de la CE, Mme. Laura Marot, prend bonne note de tous les commentaires reçus et assure le LDAC qu'elle le tiendra informé des futurs développements relatifs au travail de la CTOI. Concernant les questions relatives au GT socioéconomique, elle effectue les remarques suivantes : ce groupe est un organe subsidiaire du Comité scientifique. Il convient de discuter des termes de référence en interne, au sein de ce Comité scientifique, en décembre, et notamment de sa composition, avant d'entrer plus en détails. Les aspects liés au travail ne sont initialement pas inclus dans l'étendue de la mission échuë à ce groupe. La délégation de l'UE enverra un ou des scientifiques à la rencontre de décembre et participera activement à la discussion. Même s'il est prématuré d'annoncer les représentants désignés, l'idée est d'avoir un équilibre entre scientifiques sociaux, économistes, experts en matière de pêche et autres experts. Aucune limite de participation n'est posée pour l'instant. Mais il y en aura probablement une.

ACTION : Le LDAC va identifier les experts et spécialistes pertinents au sein de ses organisations membres et informer la DG MARE concernant les candidats potentiels pour représenter l'UE au Groupe de travail socioéconomique de la CTOI.

5. Commission interaméricaine du thon tropical (CITT/IATTC)



5.1. Rapport de la DG MARE sur les conclusions de la 101^e réunion de la CITT (août 2023)

M. Marco Valletta, représentant de l'unité B4 et chef de la délégation de l'UE auprès de la CITT, se joint à la réunion de manière virtuelle. Il résume la réunion annuelle de la CITT qui a eu lieu du 7 au 11 août 2023, et souligne qu'elle a été relativement positive. Bien que la délégation de l'UE soit l'une des plus modestes en nombre, elle a fait preuve de son leadership en formulant des propositions de gestion et contrôle des DCP, de mesures de gestion et de conservation pour les requins et d'éléments de conformité, les trois grands objectifs de son mandat pour cette année.

Concernant les DCP, la proposition de l'UE s'est faite en douceur, contrairement à ce que l'on attendait initialement. Elle a été présentée prestement et adoptée avec des modifications mineures ; avec l'engagement de passer à une biodégradabilité complète des DCP d'ici à 2031, et certainement à la Catégorie 1 d'ici là. L'UE a emmené ce processus et espère que cet accord deviendra la base de l'introduction de DCP biodégradables dans toutes les ORGP. De fait, un travail continu se poursuit, en faveur d'une proposition similaire pour la prochaine réunion de l'ICCAT.

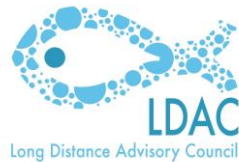
Requins : le texte de la résolution a été nettement plus difficile à négocier, du fait de la forte résistance des flottes du Japon et de l'Asie qui ciblent ces espèces. Il a été convenu que des méthodes alternatives à la politique des ailerons naturellement attachés de l'UE resteront valides jusqu'en 2026, puis que les débats reprendront alors.

C'était également la première fois que la CITT débutait un nouveau processus de conformité, grâce à une proposition de l'UE faite en 2022, sous l'égide de Luis Molledo, Président du Comité chargé de la conformité.

La CITT a été souvent critiquée par le passé pour ne pas prendre les questions de conformité au sérieux, mais il est désormais clair qu'il y a une procédure en place pour gérer les lacunes de conformité.

Au sujet des thons tropicaux, une nouvelle évaluation pour ces stocks aura lieu l'année prochaine. Une première analyse des données disponibles indique que l'état des stocks n'est pas optimal et que les flottes devront peut-être faire des sacrifices supplémentaires ; d'où le fait que l'accent devra peut-être être mis sur la réouverture des débats pour la révision des mesures relatives aux thonidés tropicaux en 2024.

Au sujet de la couverture des observateurs, plusieurs pays asiatiques ont rejeté la proposition d'accroître le pourcentage d'observateurs à bord des palangriers à plus des 5 % actuels. Pour l'UE, ce n'est pas acceptable et c'est la preuve d'un déséquilibre (art. 22) par rapport aux autres flottes et engins qui bénéficient d'une couverture d'observateurs plus élevée. L'UE va tenter d'accroître cette couverture d'observateurs à bord des palangriers et se fixe cette priorité aux futures réunions.



Par rapport au thon rouge (BFT) du Pacifique, les débats ont été décevants. L'UE a soumis plusieurs propositions mais les États-Unis, le Mexique et le Japon s'y sont opposés. Le stock se rétablit progressivement, ce qui est en partie lié aux nouvelles mesures de contrôle et de surveillance établies. L'ambition est d'aborder la question à la Commission mixte lorsqu'elle abordera la gestion à long terme de ce stock.

5.2. Débat ouvert et question des participants : voie à suivre.

Julio Morón (OPAGAC) félicite M. Valletta pour les conclusions de cette réunion, qui soutient la résolution sur les DCP biodégradables et regarde vers l'avenir, ce que l'on observe aussi dans d'autres ORGP thonières. Il souligne l'opposition persistante des flottes palangrières asiatiques à la proposition d'accroître la couverture des observateurs à bord de leurs navires.

Anertz Muniategui (ANABAC) félicite aussi l'UE et déclare que la résolution sur les DCP de la CITT établit une feuille de route et un chronogramme spécifique pour parvenir à 100 % de DCP biodégradables. Il est d'accord sur le fait que toutes les ORGP thonières devraient suivre.

Le représentant de la CE, M. Marco Valletta, remercie les intervenants pour leur retour positif et réaffirme l'intention de son unité de continuer à travailler dur sur les questions en attente, en usant de la diplomatie.

6. WCPFC - Commission des pêches du Pacifique occidental et central.

6.1. Rapport de la DG MARE sur le processus et les principales priorités de la session régulière de la WCPFC (Rarotonga, Îles Cook, 4-8 décembre 2023).

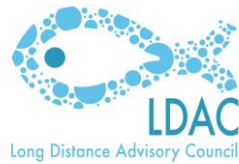
6.2. Questions et commentaires des membres.

Le représentant de l'Unité B4 de la DG MARE et Chef de la délégation de l'UE auprès de la WCPFC, Stamatis Varsamos, rejoint virtuellement la réunion et résume les nombreuses rencontres de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central qui, tout au long de 2023, ont permis de préparer la réunion annuelle du mois de décembre. Le contenu intégral de la présentation de M. Varsamos est disponible sur le site Internet du LDAC : https://ldac.eu/images/Presentation_EC-WCPFC20.pdf

Conclusions principales SC19 - Comité scientifique

Vue d'ensemble - Estimations de la WCPFC 2022 : chiffres clé

- Total provisoire des captures de thon : 2 702 099 tm ;
- Cela représente 80 % des captures totales de thon dans l'Océan pacifique, et 54 % des prises mondiales ;
- Plus de 85 % des captures WCPFC ont lieu dans la ZEE d'états riverains ;
- La valeur totale de ces pêcheries se situe aux alentours de 6 milliards de dollars en 2022 (soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente) ;



- Senne coulissante : 3,3 milliards de valeur, accroissement de 21 % depuis 2021 (55 % de la valeur totale) ;
- Palangre : 1,5 milliard de dollars ;
- Nombre de navires : moins de 2 000 palangriers, les canneurs ayant baissé récemment.

État des stocks

Thon obèse (BET)

La proportion du total des captures par engin pour le BET est distribuée uniformément entre la senne coulissante, la palangre et le reste des flottés. Le stock est en phase de stabilisation, aux alentours de l'objectif de gestion intermédiaire préconisé par la CMM 2021-01, avec la particularité qu'elle ne se réfère pas au F_{msy} mais à un indice d'épuisement moyen. Le stock est largement au-dessus du RMD, soit un excellent état de conservation.

Thon albacore (YFT)

Certains pays comme les Philippines ou l'Indonésie ont considérablement accru leurs niveaux de capture ces dernières années, par rapport à d'autres (peut-être le reporting était-il déficient auparavant ?)

Point de référence cible (TRP) = l'objectif de gestion est un niveau d'épuisement de 0,44.

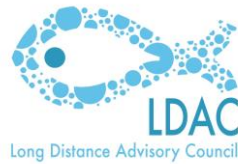
Le stock est en excellent état, aux alentours du RMD.

Thon listao (SKJ)

La senne coulissante est le principal engin qui contribue à ces prises, le TRP est calculé à un taux d'épuisement de 0,50. Le stock est en bonne santé, stable et proche du RMD.

Débats du SC19 sur les DCP

- Matériaux des DCP : pendant la pandémie de Covid, les informations étaient limitées quant aux matériaux employés et ne permettent pas vraiment de jauger la transition vers des DCP non-emmêlants à l'horizon 2024 ; des données supplémentaires sont donc nécessaires.
- Le travail de recherche sur les DCP biodégradables s'est prolongé jusqu'en 2025.
- Les chronogrammes pour la transition vers des DCP biodégradables ont été révisés, pour tenir compte du programme de transition de la CITT.
- Limite posées aux DCP : aucun navire n'a atteint la limite de 350 bouées repérées par jour et plus de 90 % d'entre eux rapportent moins de 130 bouées repérées par jour.



Conclusions clé du TCC19 (20-26 septembre 2023) au sujet du Comité technique et de conformité

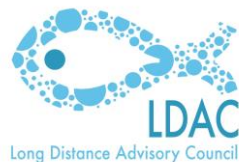
Mécanisme de surveillance de la conformité (CMS)

- Passage en revue du rapport de surveillance de la conformité (CMR en anglais) pour les saisons de pêche 2021 et 2022 : le principal focus portait sur la surveillance, l'accent étant placé sur le fait que désormais tous les états de pavillon doivent prouver la manière dont ils surveillent leur flotte puisque c'est une exigence de mise en application du mécanisme.
- Points d'audit : plusieurs sources d'information sont utilisées à des fins à la fois scientifiques et de conformité pour alimenter le CCFS, le système informatisé des cas de conformité. Pour ce dernier, deux grandes sources d'information : 1) le rapport (général) des observateurs en matière de science et de conformité pour vérifier les infractions présumées ; 2) les inspections à bord en haute mer, études aériennes et inspections dans les ports, qui viendront alimenter ce CCFS. Ainsi, il sera possible d'isoler les questions systémiques de non-conformité et de savoir comment les états membres respectueux des mécanismes de conformité utilisent ce système informatique.
- Travail intersessions :
 - GTI sur les transbordements.
 - GTI sur le programme d'observateurs régionaux (RoP)
 - GTI EM & ER (suivi et reporting électronique)
 - GTI sur les normes du travail
 - GTI sur le CMS (points d'audit, tableaux généraux)

Julio Morón (OPAGAC) demande quelle est la situation de conformité et quelle est la couverture des observateurs pour les flottes palangrières par rapport aux flottes de pêche à la senne coulissante.

M. Varsamos répond que les flottes de pêche à la senne coulissante ont une couverture de 100 % tandis que les palangrières n'ont qu'une couverture de 5 %. La plupart des flottes palangrières respectaient ces 5 %, y compris les flottes communautaires, avant la Covid (pendant la pandémie, il n'y a pas eu de surveillance). La révision devrait prendre place lors du prochain examen de conformité pour vérifier que la situation est redevenue normale, comme avant la pandémie.

Même si la plupart des membres de CPC atteignent la couverture de 5 % pour la palangre, les membres de la FFA, l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique, estiment qu'il y a un déséquilibre entre les observations réalisées et l'utilisation des informations, pour la flotte de pêche à la senne par rapport à la flotte palangrière. Un débat portant sur l'accroissement de la couverture des observateurs a lieu mais pour l'instant il ne semble pas que les flottilles asiatiques soient favorables à cette couverture d'observation humaine accrue. La mise en place des programmes de surveillance électronique n'est pas encore prête.



Conclusions principales de la TTWS04 (29-30 septembre 2023) - Stratégie de travail pour les thons tropicaux

Questions clé abordées :

- Conclusions du Comité scientifique et analyse supplémentaire du SPC, le Secrétariat pour la communauté du Pacifique, en vue de la révision des mesures concernant les thonidés tropicaux
- Objectifs de gestion
- Cadre d'allocation concernant l'effort de la pêche à la senne coulissante en haute mer (HS PS)
- Autre proposition de révision de la gestion des thons tropicaux
- Limite stricte à l'effort HS PS et cadre d'allocation :
 - o CMM 2021-01 environ 2 000 jours
 - o Actuels niveaux d'efforts dans les années récentes : environ 7 000 jours
 - o Propositions soumises sur la base sur l'interprétation du plan de gestion (MP)
 - o Manque d'informations
- Gestion des DCP
 - o DCP biodégradables : CITT vs PNA (Parties à l'accord de Nauru) (4PIA) ; cordages en plastique ; définition.
 - o Propriété des DCP (marquage, etc.)
 - o Nombre de DCP
 - o Absence de désactivation des DCP
 - o Reporting et surveillance (quotidienne, données brutes issues du satellite qui les fournit)
 - o Programmes de récupération
 - o Fermetures aux DCP (approche de réciprocité de la FFA pour toute augmentation des prises palangrières)

Questions posées par la CE :

Le représentant de l'UE achève son intervention en posant un certain nombre de questions aux membres du LDAC, à savoir :

- *Haute mer : combien de jours en haute mer sont nécessaires dans le Pacifique occidental et central pour que la flotte communautaire reste viable ?*
- *Une pêcherie olympique à la senne coulissante en haute mer est-elle gérable/souhaitable ?*
- *État des lieux de la mise en place ou travail en cours sur les DCP biodégradables au sein de la flotte senneuse dans le Pacifique de la part de la flottille communautaire : ces DCP sont-ils déjà en place, et si non, quand le seront-ils et quelles sont les difficultés éprouvées ?*
- *Nombre de DCP nécessaires pour la senne coulissante communautaire dans le Pacifique ?*



- *Opinions sur les arrangements proposés aux Parties à l'accord de Nauru pour : « non désactivation », propriété, reporting, surveillance en temps réel ?*

Réponses et commentaires des membres aux questions de la DG MARE

Julio Morón (OPAGAC) exprime son désir de réfléchir sur ces questions et de donner des réponses précises à la DG MARE par écrit, de sorte à pouvoir en rediscuter plus tard. Cela dit, le LDAC aimerait des précisions sur le timing et la manière d'apporter sa contribution.

D'abord, le LDAC aimerait un accès au plus grand nombre possible de jours en haute mer car les PNA ont un accès relativement ouvert aux ressources. Au sujet de la pêche olympique, il conseille de poser les questions à ceux qui utilisent principalement ces chiffres. L'UE possède à peine 400 jours alors qu'il y en a près de 7 000 pour les autres. Concernant les DCP, il se réjouit de la feuille de route CITT sur la biodégradabilité, même si le nombre de DCP devrait aller de pair avec la taille de la région (le Pacifique occidental étant très vaste, les distances à parcourir sont énormes). Enfin, il annonce qu'il projette d'assister à la réunion annuelle de la WCPFC au mois de décembre.

Le représentant de la CE, M. Varsamos, prend bonne note des réactions au sujet du nombre de jours. Quant à la demande d'avoir « autant de jours que possible », il souligne que la CE va regarder la tendance historique à l'heure d'effectuer une proposition ; la période de référence peut être différente pour chaque CCM, mais constituerait en principe la base des discussions. Malheureusement, la consultation des chiffres indique que l'UE n'a pas fait entièrement usage de sa limite de 400 jours, elle n'en a même pas utilisé la moitié.

Cela place l'UE dans une situation difficile par rapport à toute demande d'augmentation ; de plus amples arguments justificatifs et techniques seraient donc bienvenus.

Michel Goujon (ORTHONGEL) déclare que son organisation n'est qu'observatrice dans le Pacifique, n'y ayant pas d'activité. Cela dit, il souhaite revenir sur le système de surveillance électronique (EMS). L'histoire nous dit que les débats relatifs aux nouvelles questions qui se posent à la WCPFC se répètent ensuite au sein des autres ORGP (comme dans le cas des DCP biodégradables). Il demande s'il pourrait y avoir confusion des rôles entre observation scientifique et observation de contrôle, et insiste sur le fait que les données doivent être recueillies par les scientifiques en coopération avec les équipages des navires. Il est important de savoir de quoi on parle et de ne pas mélanger les deux. Le Comité scientifique a également conseillé de ne pas utiliser les données scientifiques à des fins de conformité.

M. Varsamos répond, au sujet du rôle des observateurs scientifiques par rapport à celui des observateurs chargés de la conformité, que la WCPFC a choisi la voie de la double casquette et que ce n'est pas en soi contradictoire. De fait, le système fonctionne plutôt bien. Par exemple, il permet de savoir si un DCP est posé ou pas, si les observateurs ont coché la case opportune, et si le DCP est déployé pendant une période de fermeture, auquel cas cela devient une infraction. Le système peut constituer une source d'information extrêmement précieuse pour les deux fins, scientifique et contrôle.



Juan Manuel Trujillo (ETF) souligne l'importance du rôle des observateurs de pêche et transmet son inquiétude par rapport à leur bien-être et à leurs conditions de travail. Il est important pour eux de se sentir protégés du fait des circonstances particulières dans lesquelles ils exercent leur travail, et de se sentir traités comme le reste de l'équipage.

M. Varsamos répond que la question de la sécurité des inspecteurs est tout à fait légitime car il y a actuellement peu de garanties pour les protéger correctement. Les observateurs sont parfois embarqués sur des navires qui battent le pavillon de pays ayant la réputation de ne pas traiter convenablement leur équipage et/ou leurs observateurs, donc cela vaut la peine de placer le débat sur la table même si d'autres ORGP thonières ne l'ont pas fait.

Il existe des standards minimum de sécurité à garantir aux observateurs, comme le préconisent certaines CMM, leurs devoirs et leurs obligations à bord étant clairement établis. Ces standards sont également indiqués lorsqu'ils remplissent leurs rapports d'observation. En outre, il existe des cas d'obstruction aux infractions présumées, en général soulevées en fin de sortie en mer, et d'autres types. Ces situations sont alors expliquées au capitaine afin qu'une déclaration (réponse) puisse être faite. L'état de pavillon est donc tenu d'analyser les deux arguments, de juger de la réclamation et de la documenter en cas d'infraction ou d'enquête incomplète.

Priorités clé pour la réunion annuelle de la WCPFC (4-8 décembre 2023)

Prochaines étapes :

- Débat sur le Pacifique occidental et central (CWP)
- Inscription à la réunion annuelle (possibilité d'y assister en personne ou en ligne)
- Envoi aux autorités nationales respectives de la liste des participants (en personne et en ligne)

Timing du LDAC concernant l'avis pour la rencontre WCPFC

Il serait bon de pouvoir l'envoyer aussitôt que possible et avant la fin du mois (2 semaines).

7. Autres questions / Clôture

Le Président Michel Goujon lève la séance en rappelant que la prochaine réunion du Groupe de travail 1 aura lieu en mars 2024.

--FIN--



ANNEXE 1 - LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

Groupe de Travail 1 du LDAC 17 octobre 2023, 10h00-13h00

MEMBRES DU GT1

1. Michel Goujon. ORTHONGEL
2. Julio Morón. OPAGAC/AGAC
3. Anertz Muniategui. ANABAC
4. Xavier Leduc. UAPF
5. Iván López. AGARBA/CEPESCA
6. Julien Daudu. EJF
7. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
8. Javier Garat. CEPESCA
9. Marc Ghiglia. UAPF
10. Daniel Voces. Européche
11. Rosalie Tukker. Européche
12. Rob Banning. Dutch PFA
13. Héctor Fernández. Bolton Food
14. José Beltrán. OPP-Burela
15. Juana Parada. ORPAGU
16. Raúl García. WWF Spain
17. Louis Lambrechts. WWF EU
18. Despina Symons. EBCD
19. Alexandra Philippe. EBCD
20. Ignacio Fresco. OCEANA
21. Juan Manuel Trujillo. ETF
22. Christine Xu. Aquatic Life Institute

OBSERVATEURS

23. Marco Valletta. DG MARE (CITT) – en ligne
24. Laura Marot. DG MARE (CTOI) – en personne
25. Stamatis Varsamos. DG MARE (WCPFC) - en ligne
26. Alexandre Rodríguez. LDAC – en personne
27. Manuela Iglesias. LDAC – en personne